

RÉSUMÉ

Les objectifs économiques, sociaux et environnementaux du secteur agroalimentaire ont été modulés par les divers gouvernements canadiens successifs. L'état final souhaité a quelque peu changé au cours des 20 dernières années. Dans *Partenaires dans la croissance* (1989), le gouvernement fédéral a décrit une vision pour le secteur qui insistait sur l'orientation du marché, la fiabilité du marché et la rentabilité, le tout devant se concrétiser grâce à l'élargissement des échanges commerciaux des produits de base agricoles. Dans le *Cadre stratégique pour l'agriculture* (2003), le gouvernement arguait que la rentabilité à long terme du secteur allait se réaliser en faisant du Canada un chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production agricole respectueuse de l'environnement. La vision actuelle de *Cultivons l'avenir* (2007) ne diffère pas vraiment de celle du *Cadre stratégique pour l'agriculture*. Elle cible trois résultats stratégiques principaux : un secteur compétitif et novateur; la salubrité des aliments et un rendement environnemental amélioré; et la gestion des risques grâce à la mise en œuvre de programmes de biosécurité, de systèmes de traçabilité et de programmes de gestion du risque d'entreprise.

Contrairement aux stratégies de 1989 et de 1994, la fiabilité du marché n'est pas un objectif de *Cultivons l'avenir*. Les profils actuels d'utilisation et de dépenses en matière de gestion des approvisionnements inclus dans les programmes de gestion du risque d'entreprise et les divers instruments réglementaires laissent entendre que les objectifs de rentabilité constituent un objectif primordial; seul un secteur qui obéit aux lois du marché, plutôt qu'un secteur dépendant du marché, peut réaliser cet objectif.

Les objectifs gouvernementaux et les instruments politiques (pour réaliser ces objectifs) diffèrent quelque peu entre les régions du Canada. Les provinces s'attachent au développement économique de leur secteur agroalimentaire, objectif qui peut être en contradiction avec celui du gouvernement fédéral qui veut créer un secteur agroalimentaire concurrentiel à l'échelle nationale. Les différences qui existaient autrefois entre le Québec et les autres provinces se sont grandement résorbées. Néanmoins, le Québec est plus enclin à utiliser ses pouvoirs de dépenses et ses pouvoirs réglementaires pour promouvoir son secteur agroalimentaire et améliorer les revenus agricoles. Entre-temps, certaines provinces comme l'Alberta et la Saskatchewan établissent des objectifs de compétitivité et d'autonomie, tandis que d'autres comme l'Ontario et le Manitoba s'efforcent essentiellement d'établir un secteur agricole prospère et des communautés rurales solides.

La compétitivité de l'ensemble du secteur à l'échelle nationale n'est pas nécessairement synonyme de rentabilité pour les producteurs alimentaires, et n'est pas nécessairement assortie d'objectifs économiques provinciaux et de développement rural. Les objectifs visant la salubrité alimentaire et une production écologique peuvent accroître les coûts de production, mais les gouvernements conviennent tout de même que les objectifs liés à la salubrité des aliments et à la durabilité des ressources sont nécessaires si l'on veut atteindre les objectifs financiers liés à la rentabilité et à la compétitivité. Trouver l'équilibre entre ces nombreux objectifs présente un défi, plus particulièrement lorsqu'il faut faire correspondre lesdits objectifs avec les efforts provinciaux visant à promouvoir les économies locales et les collectivités rurales.

Plusieurs instruments politiques sont à la disposition des décideurs pour promouvoir la rentabilité, l'innovation et la compétitivité pour le volet non agricole du secteur. Ces instruments sont : les droits de propriété intellectuelle pour les développeurs de nouvelles obtentions végétales; la déréglementation des tarifs marchandises en vue d'accroître les bénéfices; des mesures fiscales favorables et autres mesures incitatives; l'autorisation des fusions et regroupements afin de favoriser la compétitivité; l'harmonisation des normes réglementaires avec celles des grands partenaires commerciaux et des investissements en recherche et développement de produits à valeur ajoutée.

Les objectifs politiques gouvernementaux tiennent compte des préoccupations des Canadiens relativement à : des aliments sûrs, un environnement durable et des communautés rurales résilientes; aux obligations afférentes aux traités internationaux (ALENA et OMC); et aux besoins des consommateurs étrangers dont dépendent la rentabilité et la compétitivité de la plus grande partie du secteur agroalimentaire canadien. L'ajout de nouveaux objectifs au débat politique, tout en conservant les objectifs actuels, pourrait entraver l'élaboration de politiques efficaces. L'établissement d'un équilibre approprié entre ces objectifs demeure le plus grand défi. Les objectifs liés à la compétitivité, à la croissance des exportations, à la rentabilité des producteurs, à la durabilité environnementale et au développement économique régional doivent être pondérés de manière à répondre aux attentes des consommateurs et des contribuables nationaux. Il est essentiel de dégager un consensus entre les Canadiens portant sur les objectifs souhaités (buts) et les moyens (instruments politiques) pour y arriver afin d'obtenir et de maintenir cet équilibre.